

# INF'EAU Captage SDE - Qualité d'eau 2019

## Classement du captage

Le forage de **Vingt-Acres** à Sarceaux est classé parmi les **captages prioritaires de l'Orne**, depuis 2013. Cela fait suite à la Conférence Environnementale et à des relevés de **concentrations en Nitrates et Pesticides élevées**.

## Réseau et modalités de suivi

Depuis août 2018, le SDE a mis en place un suivi des pesticides et des nitrates sur les eaux du forage de Vingt-Acres. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire LABEO, avec un seuil de détection établi pour la lecture des analyses et leurs interprétations pesticides à 0,02 µg/L autant que les techniques d'analyses le peuvent.

Les analyses sont menées à la fréquence suivante :

- **Pesticides** : prélèvement trimestriel
- **Nitrates** : prélèvement mensuel

## Les Normes de Qualité

### ❖ Nitrates :

Norme de prélèvement de l'eau brute et de l'eau potable : **50 mg/l**

### ❖ Pesticides :

Norme de prélèvement de l'eau brute : la concentration totale en pesticides quantifiés dans 1 prélèvement ne doit pas excéder **5 µg/l** et **2 µg/l par substance active**

Norme pour l'eau potable distribuée : la concentration totale en pesticides quantifiés dans 1 prélèvements ne doit pas excéder **0,5 µg/l** et **0,1 µg/l par substance active**

## Objectifs de qualité d'eau du

### programme d'action (Défini en COPIL départemental 16/01/19)

❖ **Nitrates** : 90% des concentrations en Nitrates mesurées en une année, inférieures à 40 mg/l

### ❖ Pesticides :

Objectifs sur le long terme (moyenne -glissante- des moyennes annuelles sur les 6 dernières années) :

- Moyenne des concentrations détectées par molécule inférieures au seuil de sensibilité des SDAGES : **0,08 µg/l**
- Moyenne des sommes des concentrations détectées dans un même prélèvement inférieure au seuil de sensibilité des SDAGES : **0,4 µg/l**

Analyse annuelle des résultats obtenus :

Analyse graphique des concentrations en pesticides mesurées au forage, par molécule et en somme de détections par prélèvement.

## FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

### AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE (AAC)

- ✓ Zone d'appel du captage : 253 ha ; 1100 ha en zone d'action
- ✓ 4 communes concernées : Sarceaux, Fleuré, Ecouché les Vallées et Tanques
- ✓ 84 % de la surface couverte par l'activité agricole

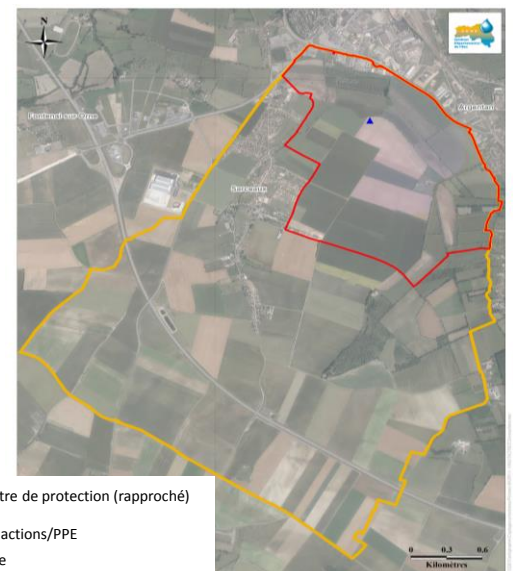
### AGRICULTURE

- ✓ Environ 30 exploitations concernées par l'AAC ; 3 sièges d'exploitations
- ✓ Grandes cultures principalement et élevage

### CONTACT - Animateur

- ✓ Robinson Meguerditchian--Hoffmeyer (SDE 61)
- ✓ 02 33 29 96 96

### CARTE DE L'AIRE D'ALIMENTATION – Zone d'actions

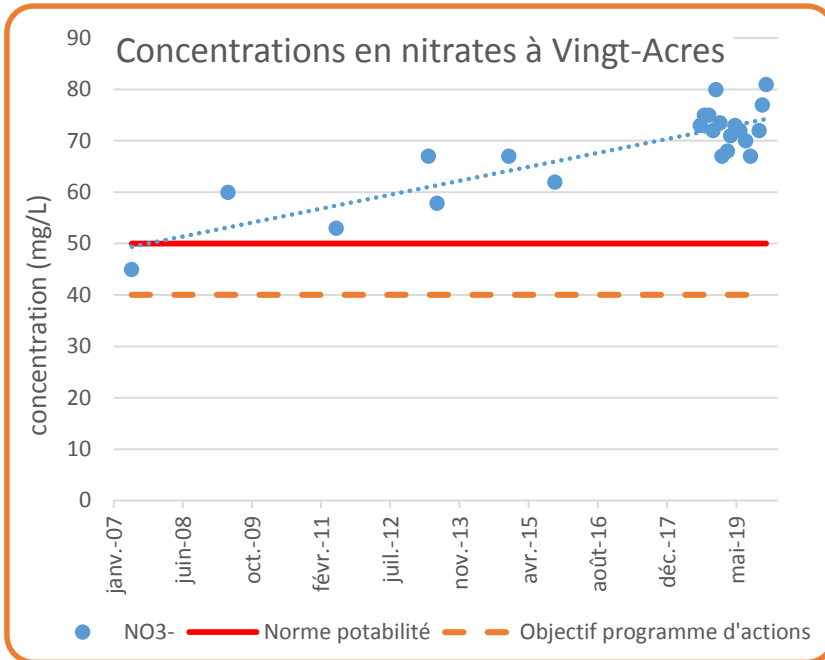


## Les métabolites

- ✓ Certaines molécules métabolites de pesticides notés ESA/OXA sont recherchées dans chaque analyse des captages prioritaires du département.
- ✓ Il s'agit principalement de métabolites de l'alachlore, l'acétochlore (herbicide maïs - interdit), du diméthachlore, du métolachlore (herbicide maïs), du diméthanamide et du métazachlore (herbicide crucifère).
- ✓ Ces métabolites ne sont pour le moment pas pris en compte dans le calcul des indicateurs de qualité

# INF'EAU Captage SDE - Qualité d'eau 2019

## Suivi Nitrates



L'évolution des concentrations en nitrates au captage montre :

- Des concentrations toujours supérieures à la norme de potabilité (50mg/l) depuis 2008
- Une augmentation constante de la concentration en nitrates dans les eaux depuis 2008 (+20 mg/L en 10 ans).
- En 2019, la moyenne a atteint **72 mg/l !**

### Indicateur :

**100% des valeurs mesurées > 40 mg/l**  
(Août 2018 – Déc. 2019)

## Suivi Pesticides

Depuis le début du suivi SDE, l'évolution des concentrations en pesticides montre :

- L'absence de molécule pesticide autre que des métabolites de l'Atrazine
- 2 molécules (métabolites ESA/OXA) prédominantes : Métazachlore ESA et Diméthachlore CGA (Herbicides crucifères), dépassant le seuil de 0,1 µg/l.
- Le dépassement de la norme « somme des pesticides – 0,5 µg/l » sur tous les prélèvements (en tenant compte de métabolites ESA/OXA).

### Indicateurs :

- Moyenne par pesticide détecté :
  - sans métabolite ESA/OXA : 0,025 µg/l
  - avec métabolites ESA/OXA : 0,15 µg/l
- Moyenne somme des pesticides détectés :
  - sans métabolites ESA/OXA : 0,025 µg/l
  - avec métabolites ESA/OXA : 0,925 µg/l

